



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020 A 20H 00

**Présents** : Marie-Christine PAILLOT, Jean-Baptiste VOINOT, Jean-Noël COTE, Sylviane BERNISSON  
Agnès CAILLET, Maryline COLMAGNE, Jacques GASNER, Pascal GRABY, Michel HUGOT, Gaël  
LACROIX, Dominique MARTEAU

**Secrétaire de séance** : Jean-Noël COTE

### 1. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Il est exposé des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2122-22 et L2122-23) permettent au maire de recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du mandat, de confier au Maire les délégations énumérées lors de la séance de ce jour et qui seront répertoriées sur le registre des délibérations du conseil municipal et jointes en annexe au présent compte-rendu.

### 2. AFFECTATION DES DELEGUES OU REPRESENTANTS AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

Les affectations aux différentes commissions ont été réparties selon les compétences et les volontés de chacun.

**Le Maire est Membre de droit de toutes les commissions et délègue les missions énumérées dans le Tableau joint en annexe au présent Compte-Rendu.**

### 3. INDEMNITES DES ELUS

Le conseil municipal ayant été élu à l'issue du scrutin du 15 mars 2020, cette nouvelle assemblée locale ainsi constituée doit obligatoirement se prononcer sur les indemnités de ses membres, dans les trois mois suivant son installation.

Compte-tenu du procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints, en date du 26/05/2020, il est nécessaire de soumettre à délibération au conseil municipal, les indemnités des nouveaux élus. Ci-dessous les éléments soumis à délibération :

Commune de – 500 habitants - Revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- **Pour le Maire** : indemnité correspondant à 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit **661,20 € brut** - soit en net **566,66 €**
- **Pour le chacun des deux adjoints** : indemnité correspondant à 6,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit **256,70€** soit en net : **222€**

Commune de – 500 habitants - Revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- **Pour le Maire** : indemnité correspondant à 25,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit **991,80 € brut** - soit en net **850 €**
- Pour le chacun des deux adjoints : indemnité correspondant à 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit **385,05€** soit en net : **330 €**

Le maire et les adjoints ont proposé le maintien de leurs indemnités sur la base de 2019 argumentant que cette dépense représente pour la commune 14 000 € /an au lieu de 21 000€/an pour la revalorisation 2020. Une dotation annuelle/élus est accordée à la commune à hauteur de 6 600€.

Après prise en compte de tous les éléments, le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des indemnités proposées par le maire et ses adjoints sur la base de 2019.

#### 4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

##### Convention SPA

Une proposition de contrat passé entre la "Fourrière pour animaux avec la SPA de Dole et la Commune de Champagne sur Loue a été soumise à délibération pour une prise d'effet, à la signature du contrat, avec tacite reconduction d'année en année.

Le coût de la prestation annuelle au titre de ce contrat s'élève à 1 €/habitant sur la base du dernier recensement connu soit 135 €/ an

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord de principe avec 10 voix pour et une abstention à l'adhésion à cette convention de fourrière avec la SPA.

Dans le même temps, autorise le Maire à signer le contrat à intervenir et tous documents s'y rapportant.

La Séance est levée : 21h 30



Le Maire  
M-Christine PAILLOT

# AFFECTATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES ET ADMINISTRATIVES :

**Le Maire est membre de droit de toutes les commissions et délègue comme suit :**

COMMISSIONS CCVA	NOM DES DELEGUES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Titulaire M-C. PAILLOT Suppléant J-B. VOINOT
COMMISSION URBANISME / PLUI	Titulaire Suppléant
COMMISSION EAU ASSAINISSEMENT	Titulaire Suppléant
COMMISSION ORDURES MENAGERES	Titulaire Suppléant
COMMISSIONS OBLIGATOIRES	NOM DES MEMBRES
COMMISSION d'APPEL d'OFFRES	M-C. PAILLOT ; J-B VOINOT ; J-N. COTE
COMMISSION IMPOTS ET CADASTRE	Président : MC-PAILLOT Titulaires : J-B VOINOT, J-N. COTE, P. GRABY, M. HUGOT, A. CAILLET, M. COLMAGNE, Suppléants : S. BERNISSON, J. GASNER, G. LACROIX, D. MARTEAU, F. BOISSON, C. PAILLOT
COMMISSION CONTROLE LISTES ELECTORALES	G. LACROIX ; F. BOISSON ; C. PAILLOT
C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale	M-C. PAILLOT ; A. CAILLET ; V. GRABY ; D. MARTEAU ; M. HUGOT
COMMISSIONS COMMUNALES	NOM DES MEMBRES
COMMISSION FINANCES - BUDGET	M-C. PAILLOT ; J-B VOINOT ; J-N. COTE
COMMISSION VOIERIE ET BATIMENTS COMMUNAUX	J-B VOINOT ; J-N. COTE ; J. GASNER ; P. GRABY ; G. LACROIX
COMMISSION <i>BOIS et FORET</i>	J-N. COTE ; P. GRABY ; G. LACROIX ; F. BOISSON
COMMISSION <i>SIDEC</i>	J-N. COTE
COMMISSION <i>CIMETIERE</i>	M-C PAILLOT ; J. GASNER ; G. LACROIX
COMMISSION <i>ECOLE-JEUNESSE</i>	M-C PAILLOT ; A. CAILLET ; M. COLMAGNE
COMMISSION MARPA	M-C PAILLOT ; A. CAILLET ; D. MARTEAU ; M. COLMAGNE
COMMISSION SALLE DES FETES	A. CAILLET ; M. HUGOT ; S. BERNISSON
COMMISSION COMMUNICATION	M-C PAILLOT ; J-B. VOINOT ; M. COLMAGNE
COMMISSION FLEURISSEMENT	M. HUGOT ; D. MARTEAU ; S. BERNISSON ; C. ACKERMANN F. LEMAL
COMMISSION CAMPING	M-C. PAILLOT - J-B VOINOT ; J-N. COTE ; J. GASNER ; M. HUGOT ; S. BERNISSON
CORRESPONDANT DEFENSE	Le Maire
RESERVISTE DIGUES-CRUES-ALERTE	M-C. PAILLOT ; J-B VOINOT ; M. HUGOT ; P. GRABY ; G. LACROIX ; M. CAILLET.